

Se syndiquer : pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2019/2020

Le syndicat vit par les cotisations de ses adhérents



Le SNUipp-FSU.28 utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (Regards sur, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :
 Nom de naissance : Date de naissance :
 Adresse personnelle :
 Tél. personnel : Portable :
 E-mail :
 Affectation :
 Corps : Echelon :

Je me syndique au SNUipp-FSU.28 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section d'Eure-et-Loir.

MODE DE RÈGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de € (voir tableaux ci-contre)

- Je paye avec 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du SNUipp 28,
 Je choisis le prélèvement automatique

(remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

3 possibilités pour adhérer :

Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier SNUipp-FSU28 – 21 rue des gdes P Couvertes 28000 CHARTRES	Bulletin à compléter et à renvoyer par mail snu28@snuipp.fr	Adhérer en lignes sur le site http://28.snuipp.fr/
---	--	--

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être CONSECUTIFS (3 à 10 mois) et la case "RECONDUCTION AUTOMATIQUE" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement.

RECONDUCTION AUTOMATIQUE	SEPTEMBRE 2019	OCTOBRE 2019	NOVEMBRE 2019	DECEMBRE 2019	JANVIER 2020	FEVRIER 2020	MARS 2020	AVRIL 2020	MAI 2020	JUN 2020
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur

Nom Prénom(*) :
 Adresse (*) :
 CP (*) : Ville (*) :
 Pays (*) :
 IBAN (*) :
 BIC (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 08 ZZZ 400961

Nom : SNU IPP 28
 Adresse : 21 rue des Grandes Pierres Couvertes
 Code postal : 28000
 Ville : Chartres
 Pays : FRANCE

Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis nous adresser l'ensemble.

66% de la cotisation est déductible

sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Temps partiel

Le montant est au prorata de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 90 €

Ech	Cotisation Instit	Cotisation PE		
		CN	HC	DE
1	126,00 €	200,00 €	236,00 €	
2	139,00 €	214,00 €	250,00 €	
3	144,00 €	226,00 €	264,00 €	
4	133,00 €	151,00 €	243,00 €	282,00 €
5	137,00 €	158,00 €	257,00 €	303,00 €
6	142,00 €	168,00 €	271,00 €	
7	146,00 €	180,00 €		
8	154,00 €	190,00 €		
9	161,00 €	203,00 €		
10	171,00 €	218,00 €		
11	186,00 €	232,00 €		



Ajouter à la cotisation :

ASH, Direction 2 à 4 cl	Ajouter 5 €
Secr MDA, CPC, Direction 5 à 9 cl	Ajouter 8 €
Direction d'école +10 cl ou d'Egpa	Ajouter 12 €
Psy EN	Ajouter 5 €

Cotisations hors échelon

M1	Cotisation 45 €
PES	Cotisation 126 €
Retraite inférieure à 1700 €	Cotisation 120 €
Retraite entre 1700 et 2000 €	Cotisation 140 €
Retraite supérieure à 2000 €	Cotisation 160 €
Disponibilité - Congé Parental	gratuit
AESH/CUI/AVS	Cotisation 45 €